

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Votants	28

DCM n°049/2023 - 8.3.3

Réfection de la voie communale de la Corne de Cerf -
présentation du projet au stade études d'avant-projet
(AVP) - avis

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le projet d'aménagement de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf, route départementale numéro 120, a pour objectif de répondre aux problématiques suivantes :

- vitesse excessive,
- dégradation du revêtement sur la voirie,
- absence de séparation nette entre la voirie et l'accotement.

Une enveloppe de crédits d'un montant de 100 000,00 euros était inscrite en section d'investissement du budget communal 2022, enveloppe répartie comme suit : 90 000,00 euros de travaux et 10 000,00 euros de frais d'études.

Une réunion publique a été organisée le 22 novembre 2022 afin de présenter aux riverains les premiers contours du projet et la procédure d'alignement qu'il induit afin de délimiter de manière cohérente les limites du domaine public par rapport aux propriétés privées.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BOURGOIS de BETTON (35) par devis signé le 07 novembre 2022, après une consultation directe de bureaux d'études compétents. Cette mission est composée d'une étude avant-projet, d'une étude de projet et de la rédaction des pièces techniques d'un éventuel futur marché de travaux.

Dans le cadre des études avant-projet, le cabinet BOURGOIS a rendu un dossier qui permet :

- de préciser le plan d'ensemble de l'aménagement et des profils de voirie,
- de fixer l'aspect général de l'aménagement avec des propositions concernant la voirie, la circulation piétonne et la gestion des eaux pluviales en particulier,
- d'établir une estimation du coût prévisionnel des travaux.

Le maître d'œuvre a estimé le coût de cet aménagement à 167 834,63 euros HT, soit 201 401,55 euros TTC au stade études d'avant-projet.

Une participation du Département de Loire-Atlantique est sollicitée pour la prise en charge de la couche de roulement, participation dont le montant est estimé à 54 000,00 euros.

Les membres de la commission communale aménagement du territoire, réunis le 12 janvier 2023, ont émis un avis favorable au plan d'aménagement au stade AVP à condition d'y ajouter un cheminement piéton économique entre la mairie déléguée et la zone d'habitation. Cette demande a été prise en compte dans les pièces transmises par le maître d'œuvre le 09 février courant.

L'ensemble des pièces du projet a été transmis par courriel aux élus le 15 février 2023.

Il est précisé qu'une délimitation des limites domaine public et domaine privé a été réalisée au préalable.

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 12 janvier 2023,

Sous réserve de l'avis du service aménagement du Département de Loire-Atlantique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

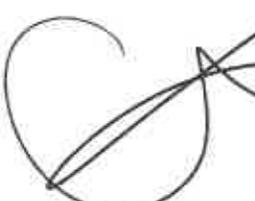
- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf tel que présenté ;
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel des travaux à la somme de 167 834,63 euros HT, soit 201 401,55 euros TTC, au stade AVP ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits sur la section d'investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
ID : 044-200078079-20230221-DCM049_2023-DE